

Objet: FCS 2025/ TRANCHE DU BOURG RD 43 - DE_007_2025

Séance du vendredi 28 mars 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 21 mars 2025

Présents : 9

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

vingt-huit mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance

STEPHANIE GAILLARD

Présents : JEAN CHRISTOPHE GUY représenté par PIERRE DUPONT, GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE DUJOLS, LUC AVELLANEDA représenté par STEPHANIE GAILLARD ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, JORDAN ANGELVY, Matthieu PIJOUAT

Représentés: JEAN CHRISTOPHE GUY représenté par PIERRE DUPONT, GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE DUJOLS, LUC AVELLANEDA représenté par STEPHANIE GAILLARD

Absents: SYLVIE LACOMBE, CHRISTELLE CHAUVET

Excusés:

Monsieur le Maire, représente à l'assemblée un projet d'aménagement de la tranche du bourg sur la RD43 et voie communale (La Contie) pour y intégrer la demande au Fond Cantal solidaire 2025

Le montant estimatif des travaux s'élève à 711 307.63 € HT, soit :

- Travaux : 628 289 € HT
- Aléas 5% : 31 414.45 € HT
- Honoraires à 7.5 % : 43 154.18 € HT
- Relevés / Caméra / Publication : 8450 € HT

- Déduction participation du département : 132 669.17 € HT

Reste à charge : 578 638.46€ HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR, demande de 40% sur la totalité du projet : 231 455.39 € HT
- FCS 2025 demande de 30% sur la totalité du projet : 173 591.54 € HT
- Auto financement : 173 591.53€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet d'aménagement de la tranche du bourg sur la RD43 et voie communale (La Contie) ,
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'état une subvention au titre de la DETR 2025 et du FCS 2025.

- Accepte que Monsieur le Maire signe tout documents nécessaires à la réalisation du projet,
- Le financement nécessaire sera inscrit au BP 2025 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le
et publication ou notification du

Le Maire,
A. DUJOLS

Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
S.GAILLARD

